

**Conseil Municipal du 10 Février 2025
 DELIBERATION N° 2025 – 15**

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 31 janvier 2025

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame RESSEQUIER Sarita à Madame MITIDIERI Elisabeth

Madame VALENZUELA Hélène à Madame ROIG Colette

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur CLAVAGUERA Marcel

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2025 – 11 en date du 27 janvier 2025 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat.ou équiv	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	0
1 poste d'attaché	A	35h00	1	0
1 poste de rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	0
1 poste de rédacteur	B	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	0
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31h00	1	0
2 postes adjoint administratif	C	35h00	1	1
1 poste adjoint administratif	C	28h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	27h00	1	0
Totaux			8	2
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	0
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	0
1 poste de technicien	B	35h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	35h00	0	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	34h30	1	0
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	0

1 poste agent de maîtrise	C	32h00	0	0
3 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	3	0
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	1	2
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	0
5 postes adjoint technique	C	35h00	4	1
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	25h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	28h30	1	0
2 postes adjoint technique	C	20h00	1	1
1 poste adjoint technique	C	21h00	1	0
Totaux			24	5
Filière médico-sociale				
1 poste d'Edicateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	0
1 poste de Puéricultrice de Classe normale	A	35h00	0	1
2 postes Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B	35h00	2	0
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	0
1 poste d'agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	0
1 poste d'agent Social	C	35h00	1	0
Totaux			6	1
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	32h00	1	0
Totaux			1	0
Filière animation				
2 postes d'animateur principal 1ère classe	B	35h00	2	0
1 poste d'animateur principal 2ème classe	B	35h00	0	1
1 poste d'animateur	B	35h00	1	0
2 postes adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	1	1
4 postes adjoint d'animation	C	35h00	4	0
Totaux			8	2
TOTAUX			47	10
Non-titulaires				
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures	C		0	4
7 postes d'agent contractuel à 35h/s	C	35h00	5	2
3 postes d'agent contractuel à 35h/s	A	35h00	2	1
1 poste d'agent contractuel à 24h/s	A	24h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 31h/s	C	31h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	C	30h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	B	30h00	1	0
4 postes d'agent contractuel à 28h/s	C	28h00	1	3
1 poste d'agent contractuel à 27h/s	C	27h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 26h/s	C	26h00	0	1
4 postes d'agent contractuel à 24h/s	C	24h00	3	1
1 poste d'agent contractuel à 23h/s	C	23h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 22h/s	C	22h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 21h/s	C	21h00	1	0

3 postes d'agent contractuel à 20h/s	C	20h00	3	0
1 poste d'agent contractuel à 17.50h/s	C	17h50	1	0
1 poste d'agent contractuel à 17h/s	C	17h00	1	0
2 postes d'agent contractuel à 9h/s	C	9h00	0	2
2 postes en contrat PEC à 35h/s	C	35h00	1	1
1 poste en contrat PEC à 30h/s	C	30h00	1	0
2 postes en contrat PEC à 24h/s	C	24h00	0	2
8 postes de vacataires	C		1	7
3 postes de service civique	C		0	3
TOTAUX			24	30

Accusé de réception en préfecture
046-21660023-20250210-CM1002DEL202515-DE
Date de transmission : 3/2/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 12 février 2025
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire
Jean-André MAGDALOU



Accusé de réception en préfecture
066-21660023-20250210-CM1002DEL202515-DE
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025